

Conditions Générales de Services

Dernière mise à jour : 17/08/2026

Plateforme de gestion des ressources humaines

Les présentes conditions générales de services régissent l'accès, l'utilisation et la souscription à la plateforme Tolipo. En accédant à la plateforme ou en souscrivant à nos services, vous acceptez pleinement et sans réserve les présentes conditions.

Elles valent conditions générales de vente au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce.

1. Éditeur de la plateforme

La plateforme **Tolipo** est éditée par Toovent, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 102 094 067, dont le siège social est situé 200 rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris (ci-après « Tolipo », « nous »). Vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@tolipo.fr.

2. Acceptation des conditions

Veuillez lire attentivement les présentes conditions : elles constituent un accord qui vous engage juridiquement. L'accès à la plateforme confère à l'utilisateur la qualité de « Client » ou « Utilisateur » et emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que de notre politique de confidentialité. **Si vous n'acceptez pas ces conditions, vous devez vous abstenir d'utiliser la plateforme.**

La personne qui souscrit au nom d'une organisation garantit disposer du pouvoir et de la capacité juridique nécessaires pour l'engager. En cas de contradiction entre un document rédigé par le Client et les présentes conditions, ces dernières prévalent, sauf clause particulière expressément acceptée par Tolipo dans la proposition commerciale.

La souscription à la plateforme est réservée aux personnes morales et aux professionnels agissant dans le cadre de leur activité. La personne qui souscrit doit être majeure et disposer de la capacité juridique de contracter. Il en va de même de toute personne à laquelle le Client donne accès à la plateforme au moyen d'identifiants personnels.

Cette exigence ne concerne pas les personnes dont le Client gère le dossier sur la plateforme sans qu'elles y disposent d'un accès personnel : le Client peut ainsi gérer les dossiers de mineurs employés dans les conditions prévues par le droit du travail.

L'accès à la plateforme est en outre interdit à toute personne à laquelle une autorité compétente aurait interdit l'accès à ce type de service.

2.1 Champ d'application — clients professionnels

Les Services sont exclusivement destinés à des professionnels agissant dans le cadre de leur activité : entreprises, associations et autres organisations employeuses. Ils ne sont pas destinés à des consommateurs.

En conséquence, et le Client le reconnaît expressément, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation ne s'applique pas à la souscription des Services, celle-ci étant conclue à des fins professionnelles. La période de découverte prévue à l'article 16.2 constitue un avantage commercial distinct, consenti librement par Tolipo.

Les présentes conditions valent conditions générales de vente au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce et constituent le socle unique de la négociation commerciale.

3. Description des services

Tolipo est une plateforme en ligne de gestion des ressources humaines, utilisée par les Clients en leur qualité d'employeur pour centraliser et digitaliser les tâches administratives liées à leurs salariés et collaborateurs (ci-après les « Services »).

La plateforme peut mettre à disposition du Client des fonctionnalités d'aide à la structuration de ses pratiques RH, notamment des modèles de documents, des rappels d'échéances, des alertes réglementaires et d'autres outils d'assistance méthodologique destinés à faciliter ses démarches. Ces éléments ont une vocation générale d'outillage et d'information ; **ils ne constituent en aucun cas un conseil juridique, social, fiscal ou en matière d'emploi personnalisé et ne sauraient se substituer à l'appréciation du Client ni, le cas échéant, à celle de ses propres conseils.**

Le Client demeure seul responsable de l'usage qu'il fait de la plateforme, du choix, de l'adaptation et de l'exploitation des modèles et informations mis à disposition, ainsi que de l'exactitude et de la licéité des données et contenus qu'il y saisit. Il lui appartient de vérifier la conformité de ses pratiques à la réglementation qui lui est applicable et de procéder à ses propres contrôles. Tolipo ne saurait être tenue responsable des conséquences des décisions prises par le Client sur la base des fonctionnalités de la plateforme.

4. Souscription et formation du contrat

La relation commerciale débute généralement par une démonstration de la plateforme. La souscription est ensuite finalisée par le Client en ligne, lors de son parcours d'inscription, par la sélection d'une offre et l'acceptation des présentes conditions.

4.1 Preuve du consentement. L'acceptation des présentes conditions s'effectue par une action positive du Client — case à cocher dédiée, non pré-cochée, ou validation équivalente — préalablement à l'activation du service. Le Client reconnaît que cette acceptation en ligne a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut consentement au contrat. Tolipo conserve la trace de cette acceptation, notamment sa date et la version des conditions acceptée, à titre de preuve, dans les conditions prévues à l'article 19.1.

4.2 Conditions particulières. Le cas échéant, une proposition commerciale acceptée par le Client précise les conditions particulières applicables : offre souscrite, nombre de Seats engagés, tarifs négociés, frais de mise en place. En cas de divergence, les conditions particulières de la proposition commerciale prévalent sur les présentes conditions.

5. Inscription et compte

La souscription donne lieu à la création d'un compte Client, administré par une ou plusieurs personnes désignées par le Client (les « Administrateurs »). Le Client fournit des informations exactes, à jour et complètes — notamment une adresse e-mail et un numéro de téléphone de contact — et s'engage à les maintenir à jour. **Il lui appartient de désigner un Administrateur en remplacement de toute personne quittant ses fonctions.**

Vous êtes responsable de la confidentialité de vos identifiants et de toutes les activités réalisées depuis votre compte. En cas d'utilisation non autorisée ou suspectée de vos identifiants, vous devez en informer Tolipo sans délai à l'adresse contact@tolipo.fr. Tolipo peut suspendre temporairement un compte dont les identifiants seraient compromis, afin de protéger la sécurité de la plateforme et des données.

Tolipo se réserve le droit de refuser ou de suspendre l'accès en cas d'informations inexactes ou frauduleuses, ou de soupçon d'activité illicite.

6. Licence d'utilisation

Sous réserve du respect des présentes conditions, Tolipo concède au Client, pendant la durée de l'abonnement, une licence non exclusive, incessible, révocable et limitée dans le temps, d'accès et d'utilisation de la plateforme pour son usage professionnel interne, à l'exclusion de toute revente ou mise à disposition de tiers.

L'accès aux Services est réservé aux Clients qui ne sont pas des concurrents de Tolipo, sauf accord écrit préalable. Est réputée concurrente toute personne qui édite, développe ou commercialise une solution logicielle de gestion des ressources humaines, ainsi que toute personne agissant pour le compte d'une telle entité. Le Client garantit ne pas se trouver dans cette situation et informe Tolipo sans délai si elle venait à survenir en cours de contrat.

7. Règles d'utilisation

L'utilisateur s'engage à utiliser la plateforme de bonne foi, conformément à la loi, à l'ordre public et aux présentes conditions. Il est notamment interdit de :

- contourner, désactiver ou perturber les dispositifs de sécurité de la plateforme ;
- accéder ou tenter d'accéder au compte d'un autre utilisateur ;
- usurper l'identité d'un tiers ou tromper Tolipo ou d'autres utilisateurs ;
- introduire un virus ou tout code malveillant, ou porter atteinte au fonctionnement de la plateforme ;
- copier, extraire ou exploiter la plateforme ou ses contenus à des fins de reproduction, de benchmarking ou de concurrence ;
- porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Tolipo ;
- vendre, partager ou transférer son compte ou ses identifiants.

En cas de manquement, Tolipo se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le compte concerné, sans préjudice de toute action en justice.

8. Accès, disponibilité et sécurité

L'accès à la plateforme nécessite un appareil compatible et une connexion internet, dont le coût et la qualité relèvent de la responsabilité du Client. Tolipo n'est pas responsable des difficultés d'accès liées à la connexion ou à l'équipement de l'utilisateur.

Tolipo met en œuvre ses meilleurs efforts pour assurer un fonctionnement continu de la plateforme. Il s'agit d'une obligation de moyens : Tolipo ne garantit pas une disponibilité ininterrompue et ne souscrit, à ce stade, aucun engagement de niveau de service (SLA) chiffré. Des interruptions peuvent survenir pour des opérations de maintenance, de mise à jour ou de sécurité, ou du fait de causes extérieures — défaillance d'un fournisseur d'hébergement, de la connexion du Client, force majeure. Tolipo s'efforce de les limiter et d'en informer le Client lorsqu'elles sont planifiées.

Les opérations de maintenance planifiée sont, dans la mesure du possible, réalisées en dehors des heures ouvrées et annoncées au Client par tout moyen. Tolipo peut procéder sans préavis aux interventions urgentes nécessaires à la sécurité ou à l'intégrité de la plateforme et des données.

Tolipo met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité de la plateforme et des données qui y sont hébergées, dans les conditions précisées au DPA. Il appartient au Client de veiller à la sécurité des équipements et des accès placés sous son contrôle.

9. Prix, Seats et modalités de paiement

9.1 Prix et définition des Seats. Les Services sont proposés selon différentes offres (ou formules d'abonnement), pouvant se distinguer par leur périmètre fonctionnel et leur tarif. L'offre souscrite et le prix applicable sont ceux présentés au Client au moment de la souscription, soit lors de la création de son compte sur la plateforme, soit dans une proposition commerciale spécifique (ci-après les « Conditions de souscription »). Les prix sont exprimés en euros et hors taxes ; la TVA au taux en vigueur s'y ajoute. Sauf mention contraire expresse, ils ne comprennent pas les services optionnels, modules complémentaires ou prestations supplémentaires non prévus aux Conditions de souscription.

Définition

On entend par « Seat » (également désigné « utilisateur actif » ou « collaborateur géré ») toute personne physique dont le dossier est géré par le Client sur la plateforme — salarié, stagiaire, alternant, intérimaire, prestataire ou tout autre collaborateur — et dont la sortie des effectifs n'a pas été enregistrée sur la plateforme au cours de la période concernée.

Le décompte des Seats est indépendant de l'usage effectif de la plateforme : une personne est comptabilisée dès lors que son dossier existe et n'a pas été clôturé, qu'elle ait été invitée ou non à se connecter, qu'elle dispose ou non d'un accès personnel, et qu'elle se soit connectée ou non au cours de la période.

Quelle que soit l'offre souscrite, un nombre minimum de dix (10) Seats est facturé à chaque période. Lorsque le nombre de Seats effectivement gérés est inférieur à ce minimum, Tolipo facture ce nombre minimum de dix (10) Seats.

La durée des remises ou conditions promotionnelles éventuelles est celle indiquée dans les Conditions de souscription.

9.2 Frais de mise en place. Les prestations de paramétrage, de reprise de données et de formation font l'objet

d'une facturation distincte de l'abonnement, dans les conditions prévues à la proposition commerciale. Ces frais rémunèrent des prestations spécifiques effectivement réalisées et ne sont pas remboursables, conformément à l'article 16.2.

9.3 Facturation à terme échu. La facturation est établie à terme échu : chaque période mensuelle est facturée à son issue, sur la base du nombre de Seats constaté au cours de la période. Le Client règle donc le service après son utilisation.

9.4 Détermination du nombre de Seats. Le nombre facturé correspond au nombre le plus élevé de Seats constaté au cours de la période. Tout Seat ajouté en cours de période est facturé pour la période entière, sans proratisation ; tout Seat dont la sortie est enregistrée en cours de période reste facturé au titre de cette période.

La facturation se fonde sur les données renseignées par le Client sur la plateforme au cours de la période concernée. Il appartient au Client de tenir ces données à jour, notamment d'enregistrer les sorties d'effectif dans un délai raisonnable. L'enregistrement rétroactif d'une sortie ne donne pas lieu à remboursement ni à avoir au titre des périodes déjà facturées. Les relevés de la plateforme font foi entre les parties pour la détermination du nombre de Seats.

9.5 Modalités de paiement. Les moyens de paiement acceptés sont carte bancaire et prélèvement SEPA. Tolipo peut accepter, à sa discrétion, tout autre moyen de paiement proposé par ses partenaires ; ces partenaires sont susceptibles d'évoluer.

9.6 Retard de paiement. Toute somme non réglée à l'échéance donne lieu de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, à des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés excèdent ce montant forfaitaire, Tolipo peut en demander l'indemnisation complémentaire sur justification.

À défaut de régularisation dans un délai de quinze (15) jours suivant une mise en demeure restée sans effet, Tolipo pourra suspendre l'accès à la plateforme jusqu'au complet paiement, sans que cette suspension ne dispense le Client des sommes dues au titre de la période de suspension ni n'ouvre droit à indemnité. Le Client reconnaît que le paiement du prix aux échéances convenues constitue une obligation essentielle du contrat, dont le manquement autorise Tolipo à résilier dans les conditions de l'article 16.4.

9.7 Retards non imputables à Tolipo. Tout retard ou difficulté survenant lors de la mise en place, du paramétrage, de la reprise de données ou de l'intégration avec des services tiers, qui ne serait pas directement imputable à Tolipo, ne dispense pas le Client de son obligation de paiement et ne constitue pas un motif de résiliation anticipée.

9.8 Services gratuits. Certaines fonctionnalités peuvent être proposées gratuitement. Leur gratuité n'écarte pas l'application des présentes conditions. Tolipo peut décider de les rendre payantes ou d'y mettre fin, après en avoir informé le Client dans les conditions de l'article 9.9.

9.9 Modification des prix et des conditions. Tolipo peut modifier ses prix ou les présentes conditions en informant le Client par écrit au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur. Les conditions initiales restent applicables jusqu'à l'expiration de ce préavis. Le Client qui n'accepte pas la modification doit en informer Tolipo par écrit avant la fin du préavis et peut résilier son abonnement avant la prise d'effet, dans les conditions de l'article 16.3. À défaut, la modification est réputée acceptée et s'applique à compter de la première facture

émise après l'expiration du préavis.

10. Parrainage et affiliation

10.1 Parrainage. Tolipo propose un programme de parrainage permettant à un Client (le « parrain ») de recommander la plateforme à une autre organisation (le « filleul »). L'avantage est acquis lorsque le filleul devient un Client payant, c'est-à-dire à compter de son premier paiement effectif au titre d'un abonnement. Le parrain et le filleul bénéficient alors chacun d'un (1) mois d'abonnement gratuit. Cet avantage est définitivement acquis dès le premier paiement du filleul ; il n'est pas remis en cause si le filleul met fin à son abonnement par la suite. Le nombre de parrainages ouvrant droit à cet avantage n'est pas plafonné, sauf indication contraire de Tolipo. Les mois gratuits obtenus au titre du parrainage ne sont ni cessibles, ni convertibles en argent.

10.2 Affiliation. Tolipo peut proposer un programme d'affiliation permettant à un tiers (l'« affilié ») de promouvoir la plateforme en contrepartie d'une rémunération ou d'une rétribution. Les conditions de cette rémunération sont définies dans un contrat d'affiliation distinct conclu entre Tolipo et l'affilié, qui régit seul les modalités de calcul, de versement et les obligations respectives des parties. L'organisation nouvellement cliente par l'intermédiaire d'un affilié bénéficie d'un (1) mois d'abonnement gratuit dans les conditions du programme.

10.3 Conditions communes. Les conditions précises de chaque programme (éligibilité, modalités d'obtention, plafonds éventuels) sont communiquées au moment de la participation. Tolipo se réserve le droit de suspendre un avantage ou d'exclure un participant en cas d'abus, de fraude ou de non-respect des conditions du programme, ainsi que de modifier ou d'interrompre ces programmes à tout moment. Ces modifications sont sans effet sur les avantages déjà régulièrement acquis.

11. Propriété intellectuelle

Tolipo est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur la plateforme, ses composants, ses contenus et ses évolutions. La licence concédée au Client n'emporte aucun transfert de propriété. Le Client s'interdit de reproduire, modifier, décompiler, désassembler ou soumettre la plateforme à toute forme d'ingénierie inverse.

Les données saisies par le Client sur la plateforme demeurent la propriété du Client.

Sauf opposition écrite du Client, Tolipo peut mentionner le nom et le logo du Client comme référence commerciale sur son site et ses supports de communication, à l'exclusion de toute donnée confidentielle ou personnelle. Le Client peut retirer cette autorisation à tout moment par simple demande écrite.

Les suggestions et retours d'expérience communiqués par le Client peuvent être librement utilisés par Tolipo pour améliorer ses services, sans que cela ne confère de droit ni de rémunération au Client.

12. Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'utilisation de la plateforme, Tolipo traite des données à caractère personnel des salariés du Client en qualité de sous-traitant, pour le compte du Client, qui en est le responsable de traitement. Ces traitements sont régis par un accord de traitement des données (DPA) qui fait partie intégrante des présentes conditions et précise les obligations de chaque partie au titre de l'article 28 du RGPD.

Les traitements pour lesquels Tolipo agit en qualité de responsable (prospects, contacts, administrateurs) sont décrits dans notre politique de confidentialité. Chaque partie s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données.

À la fin de la relation contractuelle, le Client peut extraire ses données via les fonctionnalités prévues à cet effet. Les données sont ensuite supprimées ou restituées dans les conditions prévues au DPA.

12.1 Sous-traitance et prestataires techniques

Tolipo peut recourir à des prestataires techniques pour l'exécution des Services, notamment pour l'hébergement, la sauvegarde, la supervision, l'envoi de messages et les fonctionnalités d'assistance. Tolipo demeure responsable envers le Client de l'exécution des Services.

Le recours à des sous-traitants traitant des données à caractère personnel s'effectue dans les conditions prévues à l'article 28 du RGPD et au DPA, qui précise notamment les modalités d'information du Client et sa faculté d'opposition.

13. Confidentialité

Chaque partie s'engage à traiter comme confidentielles les informations non publiques de l'autre partie dont elle a connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, quel qu'en soit le support : informations techniques, commerciales, financières, données relatives aux clients, tarifs négociés, méthodes et savoir-faire.

Chaque partie s'interdit de divulguer ces informations à des tiers sans l'accord écrit de l'autre, et n'en donne connaissance qu'à ceux de ses collaborateurs, prestataires et conseils qui ont besoin d'en connaître pour l'exécution du contrat, sous réserve qu'ils soient tenus d'une obligation de confidentialité équivalente.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations qui étaient déjà publiques, qui le deviennent sans manquement de la partie qui les reçoit, qui étaient légitimement en sa possession avant leur communication, ou dont la divulgation est imposée par la loi, une autorité administrative ou une décision de justice — la partie concernée en informant alors l'autre sans délai lorsque cela lui est permis.

Cet engagement demeure en vigueur pendant toute la durée du contrat et pendant trois (3) ans après son terme. Le traitement des données à caractère personnel relève, quant à lui, de l'article 12 et du DPA.

14. Responsabilité

Tolipo met en œuvre ses meilleurs efforts pour fournir une plateforme fiable et disponible. Tolipo ne saurait toutefois être tenue responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, de données non imputable à un manquement de Tolipo, atteinte à la réputation, etc.) ni des interruptions résultant de causes extérieures ou de force majeure.

Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité totale de Tolipo au titre des présentes conditions, tous préjudices et toutes causes confondus, est limitée au montant total payé par le Client au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur du dommage. Il appartient au Client de souscrire les assurances nécessaires pour couvrir les risques excédant cette limite.

Les limitations et exclusions prévues au présent article ne s'appliquent pas en cas de dol, de faute lourde, de dommage corporel, ni dans les cas où la loi en écarte impérativement l'application.

Le Client est seul responsable du paramétrage de la plateforme au regard de ses obligations légales, ainsi que des décisions qu'il prend sur la base des informations qu'elle lui fournit.

Le Client est responsable de l'usage qu'il fait de la plateforme et s'engage à garantir Tolipo contre toute réclamation de tiers résultant d'un manquement de sa part aux présentes conditions ou à la réglementation applicable.

15. Services et intégrations de tiers

La plateforme peut proposer des intégrations avec des services tiers. Ces services sont fournis sous la seule responsabilité de leurs fournisseurs, sur lesquels Tolipo n'exerce aucun contrôle. Leur utilisation est régie par les conditions et politiques de confidentialité propres à ces tiers, que le Client est invité à consulter. Tolipo n'assume aucune responsabilité quant à ces services tiers.

16. Durée, renouvellement et résiliation

16.1 Durée et reconduction. L'abonnement est souscrit sans durée d'engagement minimum, pour une durée mensuelle, sauf conditions particulières figurant dans la proposition commerciale. Il se renouvelle automatiquement par tacite reconduction pour des périodes successives d'un mois, à compter de la date de souscription.

16.2 Période de découverte de quatorze (14) jours. Tolipo accorde au Client une période de découverte de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de souscription. Pendant cette période, le Client peut mettre fin à son abonnement, via la plateforme ou par écrit à contact@tolipo.fr, sans qu'aucun montant ne lui soit facturé au titre de l'abonnement. Cette faculté constitue un avantage commercial consenti par Tolipo et ne saurait s'analyser en un droit de rétractation au sens du Code de la consommation, lequel n'est pas applicable aux relations entre professionnels.

Les frais de mise en place, de paramétrage et de formation demeurent dus et ne sont pas remboursables, y compris en cas de résiliation pendant la période de découverte. Ces frais rémunèrent des prestations spécifiques effectivement réalisées par Tolipo, distinctes de l'abonnement, et ne constituent ni un acompte ni une avance sur celui-ci.

16.3 Résiliation par le Client. Passée la période de découverte, le Client peut résilier son abonnement à tout moment, sans préavis ni justification, via la plateforme ou par écrit à contact@tolipo.fr. La résiliation prend effet au terme de la période mensuelle en cours, laquelle demeure due dans son intégralité, la facturation étant établie à terme échu. Le Client conserve l'accès à la plateforme jusqu'à cette date d'effet.

16.4 Résiliation par Tolipo. Tolipo peut résilier l'abonnement de plein droit, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, en cas de manquement du Client à ses obligations, notamment de défaut de paiement ou de violation des règles d'utilisation prévues à l'article 7.

16.5 Réversibilité et effets de la résiliation. À tout moment pendant l'abonnement, et jusqu'à la date d'effet de la résiliation, le Client peut extraire ses données au moyen des fonctionnalités d'export mises à sa disposition. Il

lui appartient de procéder à cette extraction avant le terme du contrat, notamment au regard des obligations de conservation qui lui incombent en sa qualité d'employeur.

Après la date d'effet de la résiliation, l'accès à la plateforme est clôturé. Les données sont ensuite supprimées ou restituées dans les conditions et délais prévus à l'article 12 et au DPA.

16.6 Survie. Les clauses qui, par leur nature, ont vocation à survivre à la fin du contrat — propriété intellectuelle, confidentialité, protection des données, limitation de responsabilité, sommes dues, droit applicable et juridiction — demeurent en vigueur après la résiliation.

17. Modification des conditions

17.1 Modifications substantielles. Toute modification portant sur les prix, l'étendue des Services, les obligations du Client, la responsabilité de Tolipo, la durée ou les conditions de résiliation est notifiée au Client par écrit, dans les conditions et le délai de préavis prévus à l'article 9.9.

17.2 Modifications non substantielles. Les modifications mineures — corrections rédactionnelles, précisions n'affectant pas l'équilibre du contrat, ou adaptations rendues nécessaires par une évolution législative ou réglementaire — sont publiées sur le site et entrent en vigueur à leur date de publication. Tolipo en informe le Client par tout moyen approprié.

17.3 Version applicable. La version des présentes conditions applicable est celle en vigueur à la date de la commande ou, en cas de modification intervenue en cours d'exécution, celle notifiée ou publiée conformément aux articles 17.1 et 17.2. Tolipo conserve et tient à disposition du Client les versions antérieures ainsi que leur date d'entrée en vigueur.

18. Droit applicable et juridiction

Les présentes conditions sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à leur formation, leur interprétation ou leur exécution, la partie la plus diligente le notifie à l'autre par écrit, en exposant l'objet du différend. Les parties disposent alors d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de cette notification pour rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord dans ce délai, le différend sera porté devant les tribunaux compétents dans le ressort de la cour d'appel de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure

19. Dispositions diverses

Le fait pour Tolipo de ne pas se prévaloir d'une disposition ne vaut pas renonciation. Si une clause est jugée invalide, les autres demeurent applicables. Les présentes conditions, ainsi que la proposition commerciale et les documents auxquels elles renvoient (politique de confidentialité, DPA), constituent l'intégralité de l'accord entre les parties. Tolipo peut céder le contrat dans le cadre d'une opération sur sa société, après en avoir informé le Client.

19.1 Convention de preuve

Les parties conviennent que les données, journaux de connexion et enregistrements conservés par Tolipo dans ses systèmes constituent un mode de preuve valable entre elles, et font foi jusqu'à preuve contraire des opérations réalisées sur la plateforme, notamment de la souscription, de l'acceptation des présentes conditions, des connexions, des actions effectuées par les utilisateurs et du décompte des Seats.

L'acceptation des présentes conditions par voie électronique, ainsi que les échanges intervenus par courrier électronique entre les parties, ont la même valeur probante qu'un écrit signé sur support papier, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Tolipo conserve ces éléments pendant une durée proportionnée à leur finalité probatoire, dans les conditions prévues au DPA.

Toovent — 200 rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris · contact@tolipo.fr